

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

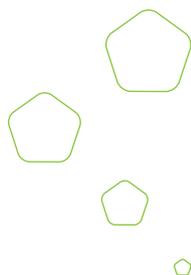
# RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2015



Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz  
Tél : 03 87 39 82 22 - Mail : [contact@scotam.fr](mailto:contact@scotam.fr) Site web : [www.scotam.fr](http://www.scotam.fr)



# SOMMAIRE



<b>FAITS MARQUANTS DE 2015</b>	<b>4</b>
<b>ÉDITORIAL</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE I</b>	
<b>Mise en oeuvre : le SCoTAM s'applique</b>	<b>8</b>
1_ Informations des communes et intercommunalités sur l'entrée en vigueur du SCoTAM	8
2_ Les ateliers de mise en oeuvre du SCoTAM : bilan 2015 et perspectives 2016	8
3_ La mise en compatibilité des documents d'urbanisme	9
4_ L'amélioration de la connaissance du territoire	10
5_ La première révision du SCoTAM engagée	11
<b>PARTIE II</b>	
<b>Le Syndicat mixte du SCoTAM informe et s'informe</b>	<b>14</b>
1_ Une nouvelle intercommunalité membre	14
2_ Des outils de communication pour mieux informer les élus	15
3_ Suivi des démarches territoriales	16
4_ Le Syndicat et son réseau de partenaires	16
<b>ANNEXES</b>	<b>21</b>

# FAITS MARQUANTS DE 2015

## COMPATIBILITÉ, QUÉSAKO ?

### Avril : Réunion d'information sur la compatibilité

Au 1<sup>er</sup> février 2015, le SCoTAM est devenu le document référent des Plans Locaux d'Urbanisme, des Cartes Communales, des Plans de Déplacements Urbains et des Programmes Locaux de l'Habitat.

Afin d'accompagner les élus locaux dans cette nouvelle étape, le Syndicat mixte a organisé, le 30 avril 2015, une réunion d'information sur les principes de la compatibilité avec le SCoTAM et les démarches à engager ainsi que sur la mise en œuvre du Schéma. Elle a réuni plus de 80 participants.



### Juin : Bienvenue au Pays Boulageois

Depuis le 8 juin 2015, la Communauté de Communes du Pays Boulageois est membre du Syndicat mixte du SCoTAM. Le périmètre du SCoTAM s'est, de fait, étendu à 26 communes et compte, en 2015, 177 communes pour 393 058 habitants. Le Pays Boulageois est représenté par 3 délégués au Comité syndical du SCoTAM.



### Juin : Forte implication à la Fédération nationale des SCoT

Le Syndicat mixte est membre du Conseil d'administration, du Club technique et pilote un Club thématique sur la Trame Verte et Bleue. Lors des 11<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des SCoT qui se sont tenues à Rouen les 24 et 25 juin 2015, le Président du Syndicat mixte est intervenu lors d'une table ronde «Et si les SCoT inventaient de nouvelles gouvernances locales?».



### Décembre : Informations sur l'Enquête Déplacements Grand Territoire

Au premier semestre 2015, le Syndicat mixte du SCoTAM a rencontré les intercommunalités pour échanger sur l'opportunité de réaliser une Enquête Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM. Fin 2015, s'est tenue une réunion d'information à destination de tous les partenaires potentiels d'une telle enquête (EPCI, Etat, Région, Département, CCI, CMA...) pour présenter les spécificités techniques de l'enquête, le calendrier de sa réalisation, le coût prévisionnel et le pilotage de l'enquête.



### Décembre : La révision du SCoTAM s'engage

Les élus du Syndicat mixte décident d'engager la première révision du SCoT lors du Comité syndical du 15 décembre. Une procédure requise suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois et à l'évolution du contexte législatif.

# ÉDITORIAL



L'année 2015 marque l'avènement des travaux de mise en œuvre du SCoTAM. Ce document fait d'orientations et de principes d'aménagement et d'urbanisme doit trouver petit à petit corps et ancrage dans les documents locaux de planification (PLH, PDU, PLU(i), carte communale). Etabli à l'échelle du bassin de vie messin, ses orientations sont à traduire et à préciser à l'échelon intercommunal et communal. Ce travail de mise en compatibilité constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre du SCoT et il nécessite au préalable une bonne compréhension et appropriation de la philosophie du SCoTAM.

C'est dans cet esprit d'acculturation au SCoTAM que les élus du Syndicat mixte ont souhaité apporter des outils pédagogiques et des moments d'échanges aux collectivités pour expliquer les dispositions de ce schéma et ses implications sur le territoire. L'équipe du Syndicat mixte est régulièrement présente dans les réunions d'association qui concernent les projets d'urbanisme, ce qui lui permet d'être réactive suffisamment à l'amont des réflexions pour pouvoir guider les collectivités sur la voie de la cohérence avec le SCoTAM.

En 2015, nous avons accueilli une nouvelle intercommunalité dans le périmètre du SCoTAM, la Communauté de Communes du Pays Boulageois qui compte 26 communes pour 14 864 habitants. Cette extension du périmètre du SCoTAM est cohérente au regard du fonctionnement de notre bassin de vie qui est guidé par les mobilités quotidiennes (déplacements domicile-travail, domicile-études, etc.). Afin que ce territoire puisse être couvert d'orientations du SCoTAM, le Syndicat mixte a enclenché la révision de son schéma.

Enfin, la fin d'année a apporté un vent favorable à la réalisation d'une enquête sur la mobilité des ménages du territoire du SCoTAM. Les 8 intercommunalités ont montré leur intérêt pour s'engager dans une telle enquête, la première étude de mise en œuvre du SCoTAM destinée à améliorer la connaissance sur les pratiques de déplacements.

**Henri HASSER**

**Président du  
Syndicat mixte du SCoTAM**



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

**PARTIE I**  
**MISE EN OEUVRE :**  
**LE SCoTAM S'APPLIQUE**



# MISE EN ŒUVRE : LE SCoTAM S'APPLIQUE

La mise en œuvre du SCoT est une étape toute aussi cruciale que l'élaboration. Les élus du Syndicat mixte se sont entendus sur les principaux objectifs à viser :

- Rendre le SCoT opérationnel en déployant des outils et des méthodes pour faciliter son application et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.
- Véhiculer l'esprit du SCoT en continuant à partager, à expliquer les dispositions du SCoT.
- Poursuivre le travail de fond en approfondissant des problématiques et en questionnant les orientations du SCoT pour le perfectionner.
- Suivre les évolutions du territoire, du contexte national et les effets du SCoT.

## 1 INFORMATIONS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS SUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCoTAM

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> février 2015, le SCoTAM a été diffusé à l'ensemble des communes, des EPCI et des Personnes Publiques Associées du territoire du SCoTAM. Il prend la forme d'une pochette contenant un DVD (façon «livre numérique») et le plan de l'armature écologique. Cette diffusion a été accompagnée d'un courrier cosigné par le Préfet et le Président du Syndicat mixte qui informe du caractère exécutoire du SCoT et de la nécessité de veiller à la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi), des Plans de Déplacements Urbains et des Programmes Locaux de l'Habitat avec les orientations du SCoTAM.



Le Syndicat mixte a organisé, conjointement avec les services de l'Etat, le 30 avril 2015, une réunion d'information sur les principes de la compatibilité avec le SCoTAM et sur les démarches à engager pour mettre en compatibilité un document d'urbanisme.

Cette rencontre a réuni plus de 80 participants provenant des intercommunalités et des communes du territoire du SCoTAM. Elle a également été l'occasion de présenter aux partenaires le programme de travail 2015/2016 de la mise en œuvre du SCoTAM.

>> [accéder à la présentation](#)

## 2 LES ATELIERS DE MISE EN ŒUVRE DU SCoTAM : BILAN 2015 ET PERSPECTIVES 2016

Les Commissions d'études et de réflexion du Syndicat mixte du SCoTAM ont défini leur feuille de route sur les deux premières années de mise en œuvre du SCoTAM. Les premiers sujets ont été posés et ont donné lieu à de premiers travaux :

### Comment s'accorder sur la répartition des logements dans les EPCI ?

C'est sous cet angle que l'atelier Produire 30 000 logements à l'horizon 2032 a entamé les discussions.

Une démarche méthodologique a été construite pour lancer les débats dans les EPCI qui n'exercent pas la compétence « habitat » : cette méthodologie a été appliquée sur le territoire de la CC du Val de Moselle grâce à l'investissement de M. BLOUET (Maire de Corny-sur-Moselle). Par ailleurs, une analyse complète de la compatibilité du PLH en vigueur de la CC du Pays Orne Moselle a été menée avec l'accompagnement de M. VOLLE (conseiller municipal de Montois-la-Montagne). Enfin, les élus ont souhaité approfondir le décompte des nouveaux logements en lien avec la consommation foncière, sujet qui sera abordé en 2016.

>> [accéder aux travaux sur l'espace membres](#)

### Articuler urbanisme et mobilité des habitants

Deux études lancées en phase d'élaboration du SCoTAM ont alimenté cet atelier. Mme GANSOINAT-RAVAIN (Maire de Verny) a présenté le concept de stations intermodales, d'après les premiers travaux réalisés par l'AGURAM sur sa commune. Localisées dans les bourgs centres, ces stations visent notamment à contribuer à organiser la mobilité des territoires périurbains et ruraux en s'intégrant au projet de développement communal. En parallèle, une étude sur la valorisation et la (re)composition des espaces autour des 14

gares du SCoTAM a été lancée. Menée par l'AGURAM, l'étude insiste sur la nécessité d'engager une réflexion intégrée, associant développement urbain et ferroviaire, les secteurs « gare » concentrant de forts enjeux urbains et de mobilités. La restitution de l'étude est prévue pour 2016.

#### Améliorer l'attractivité économique

Si le SCoT n'est pas un schéma de développement économique, il aborde la question des activités économiques sous l'angle de l'aménagement et du foncier. La feuille de route pour les années 2016 et 2017 a été établie et deux axes de travail s'en dégagent. Les élus ont insisté sur la nécessité de redonner de la lisibilité et de l'attractivité aux espaces d'activités dédiés identifiés dans le DOO du SCoTAM. En complément, une méthodologie a été proposée aux élus afin d'identifier l'adéquation entre l'offre immobilière et foncière existante et les besoins des porteurs de projets. Ces réflexions seront poursuivies en 2016/2017.



Visite des jardins secrets  
«Jean-Marie Pelt» à Montoy-Flanville

#### Comment valoriser les espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme ?

C'est en premier lieu sous l'angle de la Trame Verte et Bleue (TVB) que les réflexions se sont posées : comment intégrer les orientations du SCoTAM, comment identifier la TVB au niveau local, etc. Les trois réunions conduites en 2016 ont été l'occasion d'explicitier le concept de TVB, de partager des expériences (témoignages, visite des jardins de JM PELT à Montoy-Flanville). Ce travail se soldera en 2016 par la diffusion d'un cahier d'application dédié à la TVB. Enfin, la problématique de gestion intégrée des eaux pluviales ayant suscité un vif engouement, une conférence sera organisée en 2016 sur ce thème.

Au total, 11 réunions ont été tenues pour développer et travailler ces quatre thématiques.

### **3\_ LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME**

La Commission Compatibilité des documents d'urbanisme, au début de l'année 2015, a travaillé sur la notion de compatibilité afin de déterminer les questions et principes clés sur lesquels fonder les analyses des PLU.

En appui de ce travail de hiérarchisation, l'équipe du Syndicat mixte accompagné par l'Aguram a ébauché une grille d'analyse des PLU qui a été confronté avec celle des services de l'Etat.

L'équipe du Syndicat mixte s'est mobilisée pour suivre l'ensemble des procédures en cours : Elaboration ou révision des documents d'urbanisme d'une vingtaine de communes donnant lieu à plus d'une quarantaine de rencontres/réunions dans les différentes communes.

Cinq Plans Locaux d'Urbanisme ont été arrêtés au cours de l'année 2015 et ont fait l'objet d'examen de la part de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme et d'avis du Bureau délibérant du SCoTAM : Corny-sur-Moselle, Laquenexy, Norroy-le-Veneur, Richemont et Saint-Julien-lès-Metz.

[>> Retrouver les délibérations du Syndicat mixte](#)

De plus, le Syndicat mixte a été associé à la révision du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole et du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Rives de Moselle, ainsi qu'à la révision du Règlement Local de Publicité de la Ville de Metz. Le Président du Syndicat mixte siège à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Cette commission s'est réunie à trois reprises au cours de 2015 et a autorisé la réalisation des **4 projets présentés**.

Pour permettre une meilleure appropriation des dispositions du SCoTAM, l'équipe technique du Syndicat mixte et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) ont commencé un travail sur la réalisation de cahiers visant à faciliter l'application du SCoTAM, ils seront des outils à la fois pratiques et pédagogiques, à destination des locaux, des bureaux d'études et des aménageurs. Le premier numéro dont la parution est prévue en 2016, sera consacré au principe de compatibilité.

## 4\_L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

### Approfondissement de la Trame Bleue du SCoTAM

Un travail de recensement des données liées à la trame bleue du SCoTAM a été effectué en 2015 par Cédric LOUDEN, stagiaire au Syndicat mixte pour une durée de 3 mois. Les champs à investiguer prochainement ont également été identifiés : les zones humides ordinaires, les zones d'expansion des crues ainsi que les cours d'eau temporaires se sont révélés être des milieux peu répertoriés sur le territoire du SCoTAM.

En effet, ces éléments, à l'interface entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres, jouent un rôle important en matière d'adaptation au changement climatique et sont indispensables à la préservation de la diversité biologique et de la ressource en eau (autoépuration des eaux, alimentation des nappes, régulation des crues, soutien des étiages, réduction de l'érosion, etc.). Afin de pallier ce manque de connaissance et d'améliorer la qualité de nos réflexions, la réalisation d'un inventaire des zones humides ordinaires apparaît être l'étude la plus pertinente à mener en matière de Trame Bleue à l'échelle du SCoTAM.

### Enquête Ménages Déplacements à l'échelle du SCoTAM

Les données de mobilité à l'échelle du SCoTAM font défaut pour appréhender les déplacements des habitants du bassin de vie messin (obsolescence de la dernière enquête déplacement établie sur un périmètre restreint de l'agglomération, données INSEE n'apportant que des informations partielles). La réalisation d'une enquête Déplacements auprès des ménages du territoire du SCoTAM, suivant le modèle d'enquête Cerema (ex-CERTU), permettrait d'améliorer la connaissance des pratiques et des motifs de déplacement sur une journée type, et ainsi d'adapter les politiques publiques de transport en conséquence. Les élus du Syndicat mixte ainsi que les intercommunalités membres ont été sensibilisés courant de l'année 2015 aux enjeux d'une telle enquête : réunions d'information, courriers et contacts téléphoniques.



L'AGURAM a accompagné le Syndicat mixte dans ces démarches et a apporté son expérience et son appui technique. Le Cerema, garant de la méthodologie nationale des Enquêtes Déplacements, a également été associé très à l'amont des réflexions.

Deux réunions clés se sont déroulées, l'une à destination des élus du Comité syndical du SCoTAM (le 22 octobre 2015) qui ont pu rencontrer les représentants du SCoT Nord Meurthe-et-Moselle afin d'échanger avec eux sur les premiers résultats de l'enquête ménages déplacements réalisée sur le territoire du SCoT nord 54, l'autre à destination des intercommunalités concernées et des partenaires publics intéressés dont l'objectif était le lancement de ladite enquête à l'échelle du SCoTAM (réunion du 7 décembre 2015).

>> [Accéder à la présentation de l'enquête](#)

Le Comité syndical du SCoTAM réunit en octobre a décidé d'engager cette enquête et a également acté la constitution d'un groupement de commandes avec Metz Métropole (principal financeur) qui en sera le coordonnateur. L'enquête devrait se dérouler entre novembre 2016 et mars 2017.



## 5\_LA PREMIÈRE RÉVISION DU SCOTAM ENGAGÉE

Les objectifs de la révision lancée en décembre 2015 sont :

- **Intégrer la Communauté de Communes du Pays Boulageois au SCoTAM, et ainsi compléter les orientations du SCoTAM sur cet espace territorial :**
  - ≥ en renforçant l'armature urbaine autour de la polarité de Boulay-Moselle,
  - ≥ en définissant l'armature écologique du Pays Boulageois et notamment en préservant les secteurs de biodiversité remarquables des vallées des Nied,
  - ≥ en cherchant à modérer la consommation foncière notamment pour les communes périurbaines bien reliées aux pôles d'emplois de l'agglomération messine via l'A4,
  - ≥ en fixant un objectif de production de nouveaux logements qui réponde aux besoins du territoire de la Communauté de Communes du Pays Boulageois (desserrement des ménages, accueil de nouveaux habitants, renouvellement du parc ancien de logements),

≥ en précisant les modalités d'accueil des activités commerciales et artisanales principalement situées sur Boulay-Moselle.

- **Compléter le SCoTAM des dernières dispositions des lois pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt :**
  - ≥ en intégrant une approche qualitative des temps de déplacements dans le PADD,
  - ≥ en transposant les dispositions pertinentes de la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine sur les 9 communes concernées,
  - ≥ en fixant des objectifs chiffrés de modération de consommation d'espace par secteurs géographiques dans le DOO.
- **Renforcer le volet environnemental du SCoTAM** en portant une attention particulière à la gestion du risque inondation en particulier dans les vallées de la Moselle, de l'Orne, de la Seille et des Nied, en contribuant à la préservation des ressources en eau, en consolidant les orientations relatives à la trame bleue notamment : il s'agira ainsi de se mettre en compatibilité avec les orientations des SDAGE, SAGE Bassin ferrifère et PGRI Rhin-Meuse 2016-2021 et de prendre en compte le SRCE Lorrain.
- **Améliorer l'articulation des orientations du SCoTAM** établies à l'échelle des EPCI en matière d'habitat, d'accueil d'activités économiques et de modération de la consommation foncière, avec leur traduction dans les politiques locales et se donner les moyens d'assurer un suivi qui soit en cohérence.
- **Mettre en œuvre une concertation permettant l'accès à l'information à tous et à tout moment de la révision du SCoTAM**, avec une attention particulière envers la population de la Communauté de Communes du Pays Boulageois.
- **Orienter la concertation autour des principales phases de la procédure de révision** : travaux sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

## PARTIE II

# LE SYNDICAT MIXTE DU SCoTAM INFORME ET S'INFORME

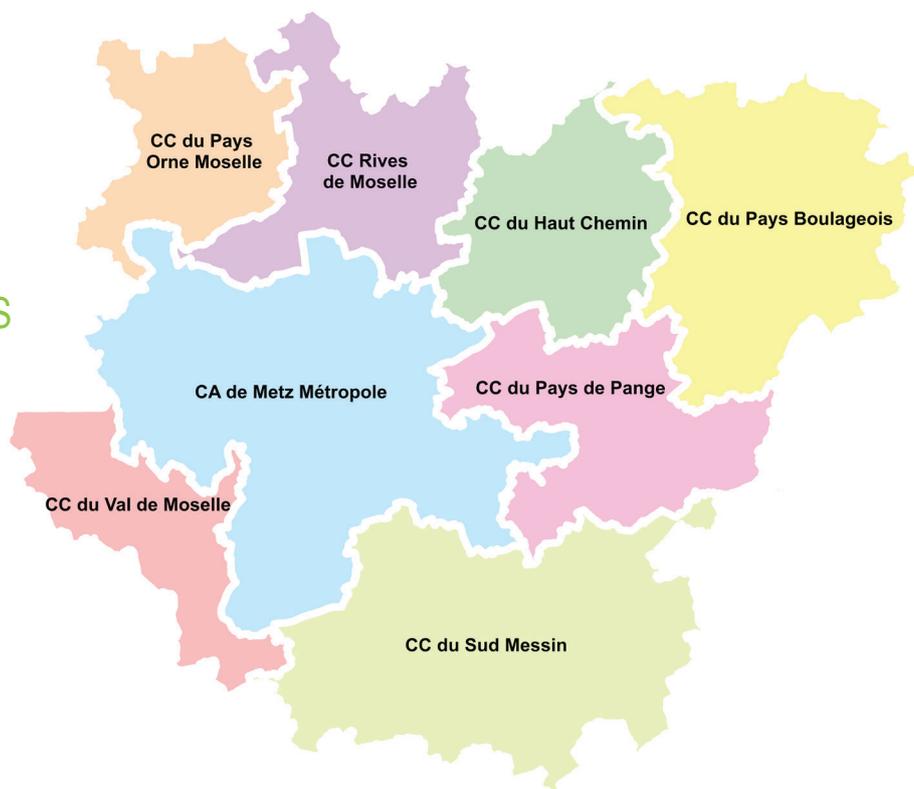


# LE SYNDICAT MIXTE INFORME ET S'INFORME

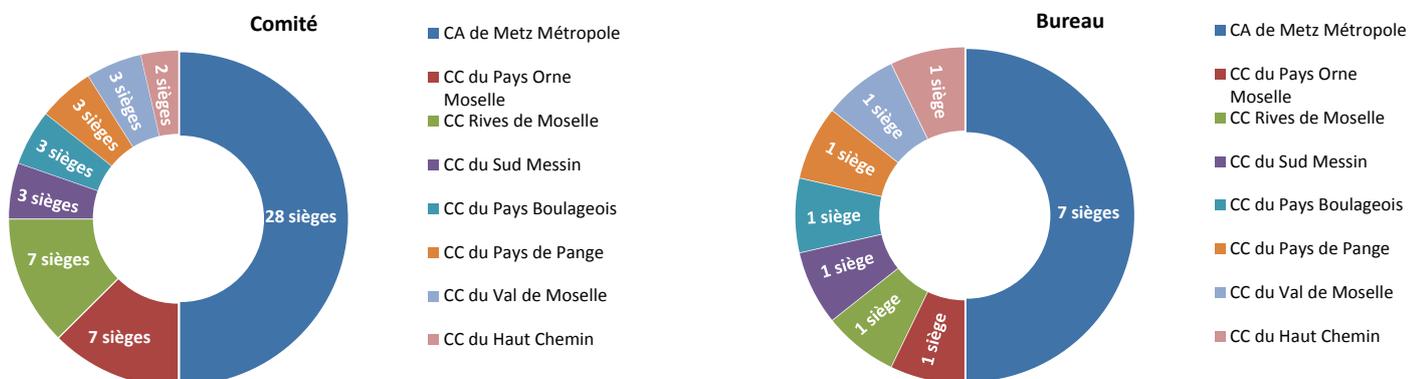
## 1\_ Une nouvelle intercommunalité membre

Le 8 juin 2015, la Communauté de Communes du Pays Boulageois rejoint le territoire du SCoTAM en adhérant au Syndicat mixte. Elle regroupe 26 communes et concerne 14 864 habitants.

LE SCoTAM EN 2015 :  
8 INTERCOMMUNALITÉS  
393 058 HABITANTS



## La nouvelle représentativité des intercommunalités dans les instances :





## 2\_Des outils de communication pour mieux informer les élus

### Un magazine hors-série pour le SCoTAM approuvé

Une version «or» du bulletin SCoTAM'Info marque l'entrée en vigueur du schéma. Dédiée au SCoTAM, cette 5<sup>ème</sup> édition présente le schéma au travers de chiffres, de mots et de principes clés. Messieurs Jean-Marc ROSIER et Michel VOLLE, en qualité de référents de communication du Syndicat mixte ont apporté leur aide dans la conception de ce numéro spécial.

Ce numéro est téléchargeable sur l'espace public du site Internet.

### Une lettre interne d'information

Le Syndicat mixte a édité en 2015 les trois premières lettres d'information «SCoTAM'Actu» (juillet - octobre - décembre) à destination des délégués du SCoTAM. Ces lettres internes sont diffusées au gré de l'avancement des travaux de mise en œuvre du SCoTAM et des évènements en lien avec les SCOT (lois, activités de la Fédération nationale des SCOT,...). L'ensemble des numéros est téléchargeable sur l'espace privé du site Internet.



**NOUVEAUTÉ**

**17 655**

Nombre total de pages visitées en 2015

**2,15%**

Pourcentage de nouvelles visites sur le site

Le site Internet du Syndicat mixte a connu en 2015 des travaux de refonte afin d'adapter le contenu des rubriques aux missions et activités de mise en œuvre du SCoTAM :

- nouvelles rubriques sur l'Enquête Déplacements Grand Territoire, sur les vergers
- mise en ligne des délibérations
- simplification de l'architecture
- navigation facilitée sur l'espace privé
- livre numérique du SCoTAM

L'agenda du Syndicat mixte a été également simplifié sur l'espace privé pour retrouver plus aisément les dates de réunions.



### Dématérialisation des invitations et comptes rendus de réunions :

Les convocations et les documents de séance des réunions de bureau et comité sont désormais envoyés par voie électronique.

Les élus peuvent profiter des fonctionnalités proposées sur leur espace privé et notamment :

- Consulter le calendrier des réunions,
- Télécharger les rapports du Bureau et du Comité,
- Signaler leur présence / absence, désigner un suppléant.

Connectez vous à votre espace privé

### 3\_Suivi des démarches territoriales



#### SRCE lorrain

La Lorraine occupe le 4<sup>ème</sup> rang du classement des régions abritant la plus grande proportion d'espèces (remarquables ou ordinaires) ciblées dans les critères de cohérence pour la Trame Verte et Bleue nationale. De fait, le SRCE (Schéma Régional de cohérence Écologique) lorrain revêt une responsabilité forte vis-à-vis de la préservation des richesses du patrimoine naturel français et de l'attractivité qui lui est associée. Le SCoTAM, par les milieux et infrastructures présents sur son territoire, a vocation à décliner ce document cadre de la Trame Verte et Bleue en Lorraine.

Après avoir été consulté par le Président du Conseil Régional de Lorraine et par le Préfet de la Région Lorraine, le Syndicat mixte a rendu son avis favorable sur le SRCE par délibération du 19 mars 2015. Le document a été approuvé les 5 et 6 novembre 2015 par l'assemblée plénière du Conseil Régional de Lorraine et arrêté par le Préfet le 20 novembre 2015.

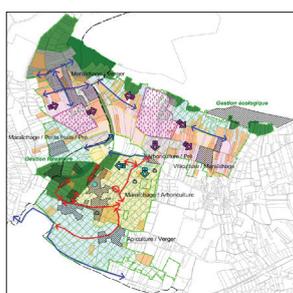
Afin d'évoquer les suites de ce projet, le Syndicat mixte a participé au Comité Régional Trame Verte et Bleue du 26 novembre 2015.



#### SDAGE et PGRI Rhin-Meuse

Avec quatre pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique) et un point d'arrivée commun pour le Rhin et la Meuse aux Pays-Bas, le bassin Rhin-Meuse est le plus transfrontalier des bassins hydrographiques présents sur le territoire français. Le SCoTAM, situé dans la partie française du district international du Rhin et traversé par la Moselle (affluent majeur du Rhin), a vocation à décliner les documents de référence en matière de stratégies de gestion de la ressource en eau et des risques d'inondation que constituent le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation).

Après avoir été consulté par le Président du Comité de bassin Rhin-Meuse et le Préfet Coordonnateur du Bassin, le Syndicat mixte a rendu ses avis favorables sur le SDAGE et le PGRI par délibération du 12 mai 2015. Les documents ont été approuvés par le Préfet coordonnateur du bassin le 30 novembre 2015.



#### PAEN « Coteaux du Mont Saint-Quentin : SCY-CHAZELLES et LESSY »

Les communes de Scy-Chazelles et Lessy accompagnées de leurs partenaires travaillent désormais à la déclinaison opérationnelle du PAEN, périmètre visant la protection et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains, qu'elles ont initié sur leur territoire. Le Syndicat mixte du SCoTAM a participé aux réunions du Comité Technique du PAEN des mois d'avril, juin et novembre 2016 : bilan foncier, appel à projets, attribution de terrains, autorisations de défrichement, paysage, ressource en eau, plan d'aménagement, autant de thématiques liées à la mise en œuvre du programme d'actions sur lesquelles le Comité Technique s'est penché.

### 4\_Le Syndicat et son réseau de partenaires

Le Syndicat mixte du SCoTAM a tissé un réseau de relations à différentes échelles : entre témoignages, partages d'expériences, travaux conduits en partenariats, il est présent sur les scènes locale, régionale et nationale.

#### En Moselle...

**Chesny et son verger communal >>** Suite au travail de stage mené par Michaël Busnello pour le Syndicat mixte, la commune de Chesny a à son tour recruté un stagiaire afin de développer un projet de verger communal. Le Syndicat a appuyé ce projet en participant notamment à une réunion de travail avec l'équipe municipale (04 mai - mairie de Chesny) et à une réunion publique (10 juin - mairie de Chesny).

# Rencontres et échanges

**Le Sud Messin et ses documents d'urbanisme >>** Le 25 février dernier, le Syndicat mixte du SCoTAM a échangé avec les élus de la CC du Sud Messin sur la traduction des orientations du SCoTAM dans les documents d'urbanisme.

**L'InterSCoT Moselle et ses thématiques de travail >>** Quatre rendez-vous ont permis aux équipes des Syndicats mixtes de SCoT de Moselle d'échanger sur les questions d'eau et d'assainissement (23 janvier), les projets de SDAGE et de PGRI en cours de consultation (20 mars), la mise en place de démarches et stratégies foncières (11 juin) et la mobilité électrique (15 octobre).

**Le Conseil Départemental et sa plateforme Moselle Info-Géo >>** Le Syndicat a assisté à la rencontre technique «SIG des Territoires» organisée par le Conseil Départemental de la Moselle (05 février – Saint-Julien-lès-Metz) et visant à présenter la Plateforme collaborative départementale «MoselleInfoGéo». Cet outil a pour vocation d'améliorer la transversalité des échanges et d'encourager le partage d'expériences et de savoir-faire en matière d'information géographique.

**L'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et ...**

**... la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales**

Afin de mieux appréhender les enjeux et les leviers d'action en matière de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), le Syndicat mixte du SCoTAM a pris part à une réunion d'échange (6 mai - Harmony Park à Metz) autour de cette thématique. Ont notamment été évoqués le 10<sup>ème</sup> programme d'interventions de l'AERM, la nécessaire intégration de la GIEP dans les programmations des services assainissement et voirie, mais également espaces verts, urbanisme (ZAC, instruction PC) et aménagement ainsi que son développement au sein des documents de planification et d'urbanisme.

**... la gestion concertée de l'eau dans le bassin Rhin Meuse**

Dans le cadre de l'étude « Diagnostic et prospective de la gestion concertée de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse » commandée par l'AERM, le Syndicat mixte a participé à l'atelier de restitution et d'échanges relatif au bassin versant de la Seille (18 mai - Pôle tertiaire de l'Aéroport de Metz Nancy Lorraine à Goin). Cet atelier a été l'occasion d'échanger sur l'étude et sa méthodologie, les principaux enjeux du territoire en lien avec la déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau, la réforme GEMAPI et les actions d'accompagnement de l'AERM.

## En Grande Région...

**La Biodiversité en Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine >>** Le Syndicat a intégré le Réseau-Métier Biodiversité de la Conférence Technique Interdépartementale des Transports et de l'Aménagement du Grand Est (CoTITA Est). Ce réseau vise à développer la coopération scientifique et technique entre les agents de l'État et des Collectivités autour d'une thématique devenue un enjeu majeur de l'aménagement du territoire : la préservation de la biodiversité. A l'occasion de la rencontre du 22 juin à Strasbourg, le Syndicat a présenté sa Trame verte et Bleue au Réseau-Métier.

**La Nature en Ville en Lorraine >>** La DREAL Lorraine a organisé une journée technique régionale Nature en Ville (29 septembre - Abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson) intitulée «Connaître et favoriser la nature dans sa commune» et animée par la journaliste Nathalie Million. Cette journée a été l'occasion pour le Syndicat mixte d'appréhender la diversité des enjeux liés à cette thématique et d'entendre les témoignages d'acteurs variés : représentants du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ; professeur au Muséum national d'Histoire naturelle ; paysagiste ; géographe ; architecte-urbaniste ; ingénieur, élus, animateur, etc.

# Partage d'expériences

## Expertise

**L'observatoire régional du foncier en Lorraine >>** Dans le cadre de cette démarche de préfiguration co-pilotée par l'État et la Région Lorraine, le Syndicat mixte a assisté au séminaire de restitution du diagnostic et aux travaux en atelier du 8 juin ainsi qu'à la réunion de restitution finale et de présentation du projet de charte du 18 novembre.

**L'usages des données Sol >>** Le colloque « Les 1001 usages des données Sol » organisé par la Chambre d'Agriculture de Lorraine le 14 décembre à Laxou a permis au Syndicat d'enrichir ses connaissances quant aux démarches scientifiques et techniques engagées au niveau national, à l'élaboration de Référentiels Régionaux Pédologiques, à la valorisation et aux usages (outils web, fonctionnement des sols, programme d'aménagement, archéologie) des connaissances liées aux sols.

**La Trame Verte et Bleue dans le Doubs >>** Sollicité par l'Agence Foncière Interdépartementale du Doubs, le Syndicat mixte est intervenu le 19 juin à l'occasion de l'assemblée générale de cette agence pour présenter sa démarche Trame Verte et Bleue et échanger avec les participants.

**Le Système Vert Urbain du SCoT Sud 54 >>** Dans le cadre de son ambition *une métropole verte*, le SCoT Sud 54 a défini un Système Vert Urbain (SVU) visant à développer l'attractivité du cadre de vie, l'économie verte et le tourisme.

Dans un objectif de partages d'expériences et d'identification de perspectives d'actions, le Syndicat mixte du SCoTAM a participé à une réunion d'échanges (23 mars - Mairie de Mousson) autour de la mise en œuvre de ce SVU basée sur quatre retours d'expérience : la Butte de Mousson, le Vallon de Bellefontaine, les franges urbaines en Moselle et Madon, le Fond de vallée de la Moselle dans le Val de Lorraine.

### Au plan national...

**Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt >>** Suite aux contacts noués à l'occasion d'un séminaire chercheurs/praticiens sur le thème « Comment mobiliser l'action publique pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue » (27 mars – Paris), le Syndicat mixte du SCoTAM a intégré le Comité d'Orientation du programme de recherche DIVA « Action publique, Agriculture et Biodiversité » piloté par le MEDDE et l'INRA. Ce partenariat permet au Syndicat de suivre au plus près l'évolution des connaissances scientifiques dans ces domaines et d'apporter une vision « de praticien » à l'équipe de chercheurs afin de participer à l'amélioration continue des politiques publiques en la matière. Les résultats de ces travaux feront l'objet d'une valorisation en 2016 via la publication de deux vidéos et d'une plaquette pédagogique.

Afin de poursuivre ce travail collaboratif et d'élargir ses compétences, le Syndicat a également participé aux séminaires « Quels paysages pour la transition énergétique et le changement climatique ? » (7 avril - Versailles), « Paysages et agricultures » (29 juin - Paris), « Atlas de Paysages » (10 juillet - Paris).

## Boîte à outils

**Le Centre de Valorisation des Ressources Humaines >>** Le Syndicat mixte a apporté son témoignage au sein de deux formations organisées par le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (Antenne de Nancy) à destination des agents des services de l'État : « Contenu, méthode et procédure d'élaboration des SCoT » (2 avril) et « L'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme » (18 septembre).

**La Fédération nationale des SCoT >>** Impliqué dans le fonctionnement et les travaux de la FédéSCoT, le Syndicat mixte a participé à plusieurs Clubs Techniques (20 janvier, 8 décembre), Conseils d'Administration (27 janvier, 29 septembre, 24 novembre) ainsi qu'à l'Assemblée Générale (25 novembre) de la Fédération.

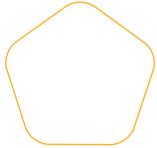
En complément, le Syndicat est le référent du Club TVB, *eau et paysages* de la FédéSCoT qui a été lancé début 2015. À ce titre, il a organisé la première réunion du Club portant sur les enjeux, définitions et aspects réglementaires liés à la politique TVB (12 mars - Paris), puis la seconde réunion abordant les questions de déclinaison des SRCE dans les SCoT et le caractère multifonctionnel de la TVB (23 septembre - Rouen).







# ANNEXES



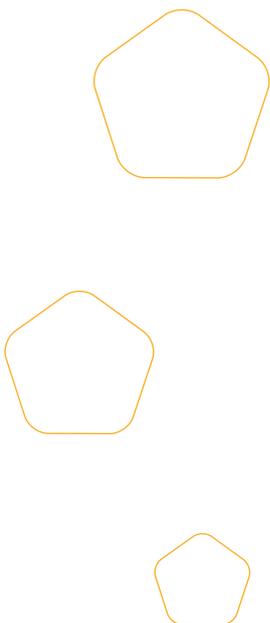
**1\_CALENDRIER 2015** DES RÉUNIONS DE BUREAU, DE COMITÉ SYNDICAL ET DE LA COMMISSION COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME



**2\_LISTE DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU SYNDICAT MIXTE AU 31/12/2015**

**3\_LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET DES MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN 2015**

**4\_LISTING DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2015**



## 1\_CALENDRIER 2015 DES RÉUNIONS DE BUREAU, DE COMITÉ SYNDICAL ET DE LA COMMISSION COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

### Bureau

- 22 janvier 2015
- 5 mars 2015
- 23 avril 2015
- 22 septembre 2015
- 13 octobre 2015
- 3 décembre 2015

### Comité Syndical

- 5 février 2015
- 19 mars 2015
- 12 mai 2015
- 22 octobre 2015
- 15 décembre 2015

### Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme

- 5 février 2015
- 26 février 2015
- 23 avril 2015
- 3 septembre 2015

## 2\_LISTE DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU SYNDICAT MIXTE AU 31/12/2015

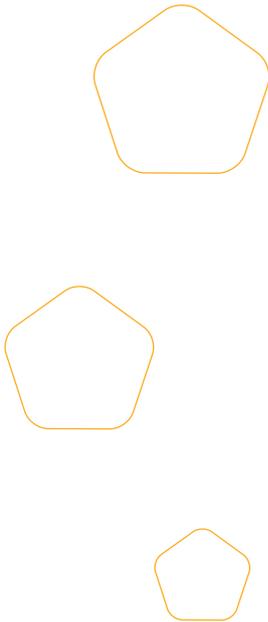
### Metz Métropole

#### Membres titulaires :

1. MONSIEUR HENRI HASSER
2. MONSIEUR DOMINIQUE GROS
3. MONSIEUR RICHARD LIOGER
4. MONSIEUR FRANÇOIS GROSSIDIER
5. MONSIEUR PATRICE BOURCET
6. MONSIEUR GUY BERGE
7. MONSIEUR STANISLAS SMIAROWSKI
8. MONSIEUR JEAN BAUCHEZ
9. MONSIEUR GILBERT KRAUSENER
10. MONSIEUR DANIEL DEFAUX
11. MONSIEUR FABRICE HERDE
12. MONSIEUR ROGER PEULTIER
13. MONSIEUR THIERRY HORY
14. MONSIEUR LUCIEN VETSCH
15. MONSIEUR DANIEL BAUDOÛIN
16. MONSIEUR JEAN-YVES LE BER
17. MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LOSCH
18. MADAME ARLETTE MATHIAS
19. MONSIEUR JOËL STROZYNA
20. MONSIEUR MICHEL TORLOTING
21. MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS SCHMITT
22. MONSIEUR JACQUES TRON
23. MONSIEUR GUY CAMBIANICA
24. MONSIEUR RENÉ DARBOIS
25. MADAME BÉATRICE AGAMENNONE
26. MADAME PATRICIA SALLUSTI
27. MADAME MARILYNE WEBERT

#### Membres suppléants :

1. MONSIEUR JEAN-MARC ROSIER
2. MONSIEUR PATRICK GRIVEL
3. MONSIEUR BERTRAND DUVAL
4. MONSIEUR BRUNO VALDEVIT
5. MONSIEUR ALAIN CHAPELAIN
6. MADAME HUGUETTE FOULIGNY
7. MONSIEUR PATRICK GERUM
8. MADAME MARTINE MICHEL
9. MONSIEUR FRÉDÉRIC NAVROT
10. MONSIEUR JEAN-CLAUDE WALTER
11. MADAME CLAUDIE FUZEWSKI
12. MADAME ISABELLA DE SIMONE
13. MADAME ODILE JACOB-VARLET
14. MONSIEUR BERNARD ECKSTEIN
15. MONSIEUR MICHEL LISSMANN
16. MADAME DANIELLE BORI
17. MADAME YOLANDE VON HOF
18. MONSIEUR CLAUDE LANG
19. MADAME MARIE-ANNE ISLER BEGUIN
20. MONSIEUR WALTER KURTZMANN
21. MADAME MYRIAM SAGRAFENA
22. MADAME AGNÈS MIGAUD
23. MADAME MARGAUD ANTOINE FABRY
24. MADAME DOAN TRAN
25. MADAME NADIA SEGHIR
26. MONSIEUR MICHEL BEGUINOT
27. MADAME SELIMA SAADI



## Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle

### Membres titulaires :

1. MONSIEUR LIONEL FOURNIER
2. MONSIEUR RENÉ DROUIN
3. MONSIEUR ROGER WATRIN
4. MONSIEUR VINCENT MATELIC
5. MONSIEUR LUC CORRADI
6. MONSIEUR ERIC MUNIER
7. MONSIEUR MICHEL VOLLE

### Membres suppléants :

1. MONSIEUR MARCEL HALTER
2. MONSIEUR ROGER TIRLICIEN
3. MONSIEUR JEAN CANTELE
4. MONSIEUR JEAN-LUC FAVIER
5. MONSIEUR MICHEL HENRY
6. MONSIEUR STÉPHANE BOLTZ
7. MONSIEUR JEAN MARIE PELIZZARI

## Communauté de Communes Rives de Moselle

### Membres titulaires :

1. MONSIEUR RÉMY SADOCCO
2. MONSIEUR JULIEN FREYBURGER
3. MONSIEUR MARCEL JACQUES
4. MONSIEUR JEAN-CLAUDE MAHLER
5. MONSIEUR PATRICK ABATE
6. MONSIEUR HENRI OCTAVE
7. MONSIEUR PHILIPPE WAGNER

### Membres suppléants :

1. MADAME GHISLAINE MELON
2. MONSIEUR CLAUDE PETITGAND
3. MADAME CATHERINE LAPOIRIE
4. MONSIEUR ROGER TUSCH
5. MONSIEUR JEAN PAUL VETZEL
6. MONSIEUR MICHEL HOZE
7. MONSIEUR RENÉ GIRARD

## Communauté de Communes du Sud Messin

### Membres titulaires :

1. MONSIEUR JEAN-PAUL ECKENFELDER
2. M<sup>ME</sup> MARIE-THÉRÈSE GANSOINAT-RAVAINE
3. MONSIEUR FRANÇOIS HENOT

### Membres suppléants :

1. MONSIEUR RAPHAËL ELIN
2. MADAME BRIGITTE TORLOTING
3. MONSIEUR BERNARD GUITTER

## Communauté de Communes du Pays de Pange

### Membres titulaires :

1. MONSIEUR ETIENNE LOGNON
2. MONSIEUR CHRISTIAN PETIT
3. MONSIEUR ERIC GULINO

### Membres suppléants :

1. MONSIEUR ROLAND CHLOUP
2. MONSIEUR SERGE WOLLJUNG
3. MONSIEUR HERVÉ MESSIN

## Communauté de Communes du Val de Moselle

### Membres titulaires :

1. MONSIEUR MICHEL COULETTE
2. MONSIEUR DENIS BLOUET
3. MONSIEUR FRÉDÉRIC LEVEE

### Membres suppléants :

1. MONSIEUR ALAIN GERARD
2. MONSIEUR GILLES SOULIER
3. MONSIEUR PATRICK BOLAY

## Communauté de Communes du Haut-Chemin

### Membres titulaires :

1. MONSIEUR ANDRÉ HOUPERT
2. MONSIEUR DIDIER SCHRECKLINGER

### Membres suppléants :

1. MONSIEUR JOËL SIMON
2. MONSIEUR HERVÉ BOULANGER

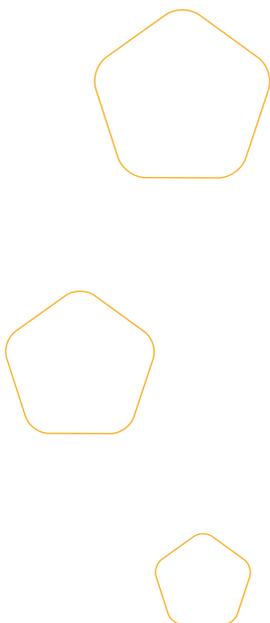
## Communauté de Communes du Pays Boulageois

### Membres titulaires :

1. MADAME GEORGETTE STEINMETZ
2. MONSIEUR PHILIPPE SCHUTZ
3. MONSIEUR ANDRÉ BOUCHER

### Membres suppléants :

1. MONSIEUR FRANCK ROGOVITZ
2. MONSIEUR THIERRY UJMA
3. MADAME CHRISTIANE MULLER



### 3\_LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN 2015

Président : **Monsieur Henri HASSER**

#### Membres titulaires :

- M. André HOUPERT (Burtoncourt)
- Mme Marie-Thérèse GANSONAT-RAVAINE (Verny)
- M. Denis BLOUET (Corny-sur-Moselle)
- M. Julien FREYBURGER (Maizières-Lès-Metz)
- M. Lionel FOURNIER (Rombas)

#### Membres suppléants :

- M. Christian PETIT (Retonfey)
- M. Sébastien KOENIG (Metz)
- Patrice BOURCET (Mey)
- M. Roger PEULTIER (Rozérieulles)
- M. Daniel DEFAUX (Plappeville)

### 4\_LISTING DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2015

#### BUREAU DELIBERANT

##### Délibérations du Bureau en date du 23 avril 2015

- Point 1 : Avis sur le projet de PLU de la Commune de Corny-sur-Moselle
- Point 2 : Avis sur le projet de PLU de la Commune de Norroy-le-Veneur

##### Délibérations du Bureau en date du 22 septembre 2015

- Point 1 : Avis sur le projet de PLU de la Commune de Richemont
- Point 2 : Avis sur le projet de PLU de la Commune de Laquenexy
- Point 3 : Avis sur le projet de PLU de la Commune de Saint Julien les Metz

##### Délibérations du Bureau en date du 3 décembre 2015

- Point 1 : Avis sur le projet de PLU de la Commune de Laquenexy

#### COMITE SYNDICAL

##### Délibérations du Comité Syndical en date du 5 février 2015

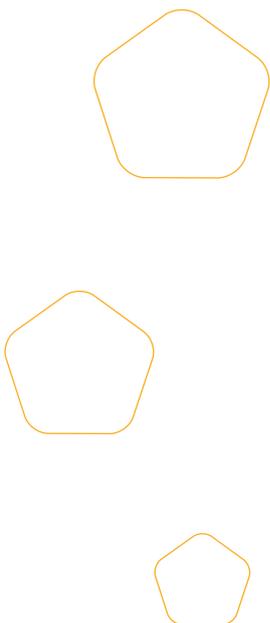
- Point 1 : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 20 novembre 2014
- Point 2 : Budget Primitif de l'année 2015
- Point 3 : Contribution financière pour l'année 2015 des membres adhérents du Syndicat mixte
- Point 4 : Convention partenariale 2015 entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle et le Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 5 : Intégration de la Communauté de Communes du Pays Boulageois

##### Délibérations du Comité Syndical en date du 19 mars 2015

- Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 16 décembre 2014
- Point 2 : Communication d'une décision prise par le Président
- Point 3 : Communication de la délibération prise par le Bureau le 16 décembre 2014
- Point 4 : Proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoTAM en vue de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois (CCPB)
- Point 5 : Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique lorrain

##### Délibérations du Comité Syndical en date du 12 mai 2015

- Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 5 février 2015
- Point 2 : Communication d'une décision prise par le Président
- Point 3 : Communication des délibérations prises par le Bureau le 23 avril 2015
- Point 4 : Compte administratif de l'exercice 2014
- Point 5 : Compte de gestion de l'exercice 2014
- Point 6 : Affectation des résultats de l'exercice 2014
- Point 7 : Avis sur les projets de mise à jour des SDAGE Rhin-Meuse et des programmes de mesures associés ainsi que sur les projets de PGRI Rhin-Meuse



#### Délibérations du Comité Syndical en date du 22 octobre 2015

- Point 1 : Adoption du procès-verbal du Comité du Syndicat mixte du SCoTAM du 12 mai 2015
- Point 2 : Installation de délégués titulaires et de délégués suppléants au Comité du Syndicat mixte du SCoTAM pour la Communauté de Communes du Pays Boulageois et Metz Métropole
- Point 3 : Détermination d'un nouveau nombre de Vice-Présidents au Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 4 : Election d'un Vice-Président au Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 5 : Élection d'un membre au Bureau du Syndicat mixte du SCoTAM (poste devenu vacant suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois au Syndicat mixte du SCoTAM)
- Point 6 : Installation de délégués dans les Commissions d'études et de réflexion du Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 7 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 8 : Communication des délibérations prises par le Bureau le 22 septembre 2015
- Point 9 : Nouvelle convention de moyens généraux entre le Syndicat mixte du SCoTAM et Metz Métropole
- Point 10 : Modification de la durée et des intitulés des amortissements du Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 11 : Décision modificative n°1 de l'exercice 2015 (Budget Principal)
- Point 12 : Lancement de l'Enquête Ménages Déplacements et Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM

#### Délibérations du Comité Syndical en date du 15 décembre 2015

- Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 22 octobre 2015
- Point 2 : Communication d'une décision prise par le Président
- Point 3 : Communication d'une délibération prise par le Bureau le 3 décembre 2015
- Point 4 : Détermination d'une nouvelle Vice-Présidence
- Point 5 : Débat d'orientation budgétaire de l'année 2016
- Point 6 : Convention de partenariat et de financement entre le Syndicat mixte du SCoTAM et les EPCI concernant «l'Enquête Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM»
- Point 7 : 1<sup>ère</sup> révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine : objectifs poursuivis et modalités de concertation publique
- Point 8 : Contrat de Partenariat Lorraine et Territoire 2015-2020 - Agglomération Messine

**Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM  
Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz**

Réalisation : Syndicat mixte du SCoTAM  
Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM - Metz Métropole - AGURAM